



SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

PRESIDENT : Monsieur Jean-Pierre JACQUEMOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

MM JP. JACQUEMOT, F. DANVE, I. GONDARD, C. BURNICHON, A. GERBERON, M-F. PONCET, L. TERRAILLON, V. TRIPARD, E PERRIN, M. MOGE, F. FROGET, P. COMBY, M DEFLACHE

Absents et excusés : Mme Ch BEREZIAT & M Eric TUREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 24 novembre 2016. Monsieur le maire fait remarquer que la phrase suivante : « Un panneau sera mis en place pour signaler le passage piéton. » sera rayée, page 4. Ce document est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel DEFLACHE est nommé Secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les sujets suivants : Urbanisme : opposition au transfert de compétence PLU à la COR, participation au Comité des fêtes, Travaux de bâtiments 2017, DETR 2017 : terrain multisports et enfin Questions diverses.

URBANISME : opposition au transfert de compétence PLU à la COR

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 dénommée loi ALUR modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, tout en apportant une exception dans le cas où au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité.

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, décide à l'unanimité :

Article 1 : de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (CCOR).

Article 2 : de demander au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Monsieur Michael MOGE pose la question du refus ; pourquoi dire « non » aujourd'hui alors que la commune a déjà transféré plusieurs domaines de compétence à la CCOR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION AU COMITE DES FETES

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention au comité des fêtes d'un montant de 2 305 euros.

TRAVAUX BATIMENTS 2017 & VOIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain GERBERON qui explique au Conseil municipal que la commune envisage la mise aux normes PMR (accessibilité) du complexe sportif de Vindry (toilettes en particulier avec ventilation de celles-ci et de la cuisine de l'Association des Boules).

Le Bureau d'Etudes ECLISSE est en charge du projet (montage du dossier) ; ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'ADAPT.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que certains dossiers de voirie vont être à régulariser concernant :

Chemin des Places

Vieille Route (consorts EVAUX/LOPEZ)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les régularisations ci-dessus à effectuer.

DETR 2017 : Terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports.

Il précise le montant de l'estimation qui s'élève à 164 000 euros HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune sollicite une subvention auprès de la Région d'un montant estimé à 20 000 euros dans le cadre de l'aide financière à la ruralité.

Monsieur le Maire suggère de solliciter une subvention DETR auprès de Monsieur le Préfet suivant la circulaire Préfectorale définissant les modalités d'attribution.

Il présente le plan de financement et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter auprès de Monsieur le Préfet une subvention DETR aussi élevée que possible.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention FNP de la CNRACL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune s'implique dans une démarche active visant à préserver la santé et la sécurité de ses agents. Dans cette perspective, elle fait appel au Service Commun « Assistant de prévention » placé auprès de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien afin d'évaluer les risques professionnels. Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services. Au terme de cette évaluation, la Commune s'engage à :

Mettre en place une démarche active de prévention des risques professionnels afin de préserver la santé et la sécurité de ses agents.

Mettre en place des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de sécurité et de santé des agents.

Le Fonds National de Prévention (FNP) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet. Un dossier peut donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Urbanisme

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que 4 permis de construire ont été récemment déposés au Lotissement des Cèdres (3) et 1 au Clos du Bourg (dernier lot).

Ecole

Madame Isabelle GONDARD informe le Conseil municipal qu'une réunion du comité de pilotage pour le PEDT a eu lieu afin d'effectuer un point sur les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ; Dans l'ensemble, tout se passe mieux, les activités sont plus structurées.

La participation des enfants au Restaurant scolaire étant en hausse, une personne a été recrutée depuis la rentrée : Madame Caroline SAVOIE.

Au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), à la rentrée 2015, les enfants étaient 142 puis 150 à la rentrée 2016. La prévision pour la rentrée prochaine est la suivante : 158 élèves pour l'année scolaire 2017/2018. Monsieur le Maire ajoute que l'ouverture d'une classe supplémentaire s'effectue à partir de 163 élèves inscrits.

Ordures ménagères

Pour information, la collecte aux « porte à porte » va être supprimée. Un point de regroupement devra être défini où seront mis en place des bacs. La Commune envisage la « salle des fêtes » comme lieu de regroupement (proximité).

Prochaines séances Conseil municipal

La Commission Finances aura lieu :	mercredi 22 mars 2017 à 19 h
La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu :	jeudi 30 mars 2017 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 h